

CONDITIONS DEFINITIVES EN DATE DU 30 DECEMBRE 2020

Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Londres

Identifiant d'entité juridique (IEJ) : ANGGYXNX0JLX3X63JN86

Emission de 30.000.000 euros de Titres indexés sur un Panier d'Actions et à échéance mars 2031

Souche: SPLB2021-1QBH

ISIN: FR0014000Z68

dans le cadre du **Programme de Droit Français pour l'Emission de Titres de Créance**

Le Prospectus de Base mentionné ci-dessous (tel que complété par les présentes Conditions Définitives) a été préparé en prenant pour hypothèse, sous réserve du sous-paragraphe (ii) ci-dessous, que toute offre de Titres faite dans tout Etat Membre de l'Espace Economique Européen ou au Royaume-Uni le sera en vertu d'une dispense de publication d'un prospectus pour les offres de Titres, conformément au Règlement Prospectus. En conséquence, toute personne offrant ou ayant l'intention d'offrir des Titres ne pourra le faire que:

- (i) dans des circonstances ne faisant naître aucune obligation pour l'Emetteur de publier un prospectus en vertu de l'article 3 du Règlement Prospectus ou un supplément au prospectus conformément à l'article 23 du Règlement Prospectus dans chaque cas, par rapport à cette offre; ou
- (ii) dans le pays dans lequel l'Offre Non-Exemptée est faite mentionné au paragraphe 29 de la Partie A ci-dessous, sous réserve que cette personne soit l'une des personnes mentionnées au paragraphe 29 de la Partie A ci-dessous et que cette offre soit faite pendant la Période d'Offre spécifiée à cet effet dans ce même paragraphe.

L'Emetteur n'a pas autorisé ni n'autorise la réalisation de toute offre de Titres dans toutes autres circonstances.

L'expression "**Règlement Prospectus**" désigne le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé.

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les présents Titres constituent des obligations au sens de l'article L. 213-5 du Code monétaire et financier.

Le présent document constitue les Conditions Définitives liées à l'émission et à l'offre non-exemptée en France et l'admission à la négociation sur la Bourse du Luxembourg des Titres décrits aux présentes. Les termes utilisés dans les présentes Conditions Définitives ont la signification qui leur est donnée dans les Modalités des Titres figurant dans la Note Relative aux Valeurs Mobilières en date du 10 août 2020 qui, avec le Document d'Enregistrement en date du 7 avril 2020 relatif à l'Emetteur et ses suppléments en date du 17 avril 2020, du 8 mai 2020, du 5 août 2020, du 15 octobre 2020, du 4 novembre 2020, du 7 décembre 2020 et du 22 décembre 2020 et par tout supplément complémentaire jusqu'à, et incluant, la date la plus tardive entre la Date d'Emission et le moment où la négociation des Titres sur la Bourse du Luxembourg commence (ensemble, le "**Document d'Enregistrement**") constitue un prospectus de base (le "**Prospectus de Base**"), au sens du Règlement Prospectus. Le présent document constitue les Conditions Définitives des Titres qui y sont décrits au sens de l'article 8(4) du Règlement Prospectus et doit être lu conjointement avec le Prospectus de Base afin d'obtenir l'ensemble des informations pertinentes. Des copies des documents constituant le Prospectus de Base peuvent être obtenues sur le site Internet de Credit Suisse (www.credit-suisse.com/derivatives). Un résumé de l'émission est annexé aux Conditions Définitives.

Les Conditions Définitives seront disponibles sur le site internet de Credit Suisse (www.credit-suisse.com/derivatives), sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) et le site internet de la Bourse du Luxembourg (<http://www.bourse.lu>).

1.	Emetteur:	Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Londres
2.	(i) Souche N°:	SPLB2021-1QBH
	(ii) Tranche N°:	1
3.	Devise ou Devises Prévue(s):	Euro ("EUR")
4.	Institutionnel:	Non Applicable
5.	Montant Nominal Total:	30.000.000 EUR
	(i) Souche :	30.000.000 EUR
	(ii) Tranche:	30.000.000 EUR
6.	Prix d'Emission:	100 pour cent du Montant Nominal Total
7.	(i) Valeurs Nominales Indiquées:	1.000 EUR
	(ii) Montant de Calcul:	1.000 EUR
	(iii) Montant de Calcul Réduit:	Non Applicable
8.	(i) Date d'Emission:	4 janvier 2021
	(ii) Date de Conclusion:	3 décembre 2020
	(iii) Date de Début de Période d'Intérêts:	Date d'Emission
	(iv) Date d'Exercice:	26 février 2021
9.	Date d'Echéance:	5 Jours Ouvrés Devise suivants la Date de Détermination
10.	Base d'Intérêt:	Coupon Indexé sur un Panier d'Actions
11.	Base de Remboursement/Paiement:	Remboursement Indexé sur un Panier d'Actions
12.	Titres Hybrides:	Non Applicable
13.	Options de Remboursement:	
	(i) Remboursement au gré de l'Emetteur (<i>Call Option</i>):	Non Applicable
	(Modalité 14.3)	
	(ii) Remboursement au gré des Titulaires de Titres (<i>Put Option</i>):	Non Applicable
	(Modalité 14.5)	
14.	Perturbation des Paiements:	Non Applicable

15. **DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS (EVENTUELS) A PAYER**

1. **Sous-Jacent Applicable**

(A) **Titres dont les Intérêts sont Indexés sur une Seule Action, Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Panier d'Actions:** Applicable

(i) Mention indiquant si les Titres sont Indexés sur une seule Action Sous-Jacente ou sur un Panier d'Actions Sous-Jacent: Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Panier d'Actions

(a) Jours de Négociation Prévus et Jours de Perturbation: Jours de Négociation Prévus Communs et Jours de Perturbation Communs: Applicable

(ii) L'identité de l'Emetteur Sous-Jacent pertinent, la catégorie de l'Action Sous-Jacente et le code ISIN ou un autre code d'identification des Titres pour l'Action Sous-Jacente pertinente:

i	Emetteur Sous-Jacent	Catégorie	Code ISIN	Code Bloomberg
1	AXA SA	Actions ordinaires	FR0000120628	CSFP Equity
2	BNP Paribas SA	Actions ordinaires	FR0000131104	BNP FP Equity
3	Engie SA	Actions ordinaires	FR0010208488	ENGI FP Equity
4	Total SA	Actions ordinaires	FR0000120271	FP FP Equity
5	Orange SA	Actions ordinaires	FR0000133308	ORA FP Equity

(iii) Source d'Information: www.euronext.com

(iv) Bourse: Euronext Paris

(v) Marchés Liés: Toutes les Bourses

(vi) Heure d'Evaluation: Comme défini à la Modalité 9.5

(vii) Substitution d'Action: Applicable

(viii) Cas de Perturbation Additionnels: Changement de la Loi
Perturbation de la Couverture

(ix) Date Butoir de Calcul de la Moyenne: Non Applicable

(x) Date Butoir de Référence: Comme défini à la Modalité 9.5

(xi) Pondération pour chaque Action Sous-Jacente composant le panier:

Action Sous-Jacente	Pondération
1	1/5
2	1/5
3	1/5
4	1/5
5	1/5

- (B) **Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Seul Indice / Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Panier d'Indices** Non Applicable
- (C) **Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Seul ETF, Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Panier d'ETF:** Non Applicable
- (D) **Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Seul Fonds, Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Panier de Fonds:** Non Applicable
- (E) **Titres Indexés sur un Panier Combiné** Non Applicable

2. Rendement du Sous-Jacent Applicable

- (A) **Modalités de Détermination du Rendement pour les Titres Indexés sur une seule Action, à un Indice, à une Part d'ETF ou à une Part de Fonds:** Non Applicable

(pour la détermination du Rendement du Sous-Jacent Applicable pour les Modalités des Intérêts)

- (B) **Modalités de Détermination du Rendement Moyenne Sélectionnée des Titres indexés sur un Panier:** Rendement de Base Moyenne Sélectionnée

(pour la détermination du Rendement du Sous-Jacent Applicable pour les Modalités des Intérêts)

- (i) Période d'Application: De la Date d'Emission à la Date d'Echéance.
- (ii) Strike: 1
- (iii) Taux de Rendement: 100 %

- (iv) Valeur de Référence Initiale:

Composant du Panier	Valeur de Référence Initiale
1	Déterminé conformément aux Modalités de Détermination de la Valeur précisées ci-après
2	Déterminé conformément aux Modalités de Détermination de la Valeur précisées ci-après

3	Déterminé conformément aux Modalités de Détermination de la Valeur précisées ci-après
4	Déterminé conformément aux Modalités de Détermination de la Valeur précisées ci-après
5	Déterminé conformément aux Modalités de Détermination de la Valeur précisées ci-après

- (v) **Modalités de Détermination de la Valeur** pour la Valeur de Référence Initiale: Valeur de Clôture

(Section 2 des Modalités Additionnelles)

- (vi) **Modalités de Détermination de la Valeur** pour la Valeur de Référence Finale à chaque Date de Détermination des Intérêts: Valeur de Clôture

(Section 2 des Modalités Additionnelles)

- (vii) Composants du Panier Sélectionnés: Aux fins de la détermination des Composants du Panier Sélectionnés, J = 1, 2, 3, 4 et 5

- (viii) Pondération Applicable ou " W_i ": Non Applicable

3. Dispositions relatives aux Intérêts

- (A) **Dispositions relatives aux Titres à Taux Fixe** Non Applicable

- (B) **Dispositions relatives aux Titres à Taux Variable** Non Applicable

- (C) **Dispositions relatives aux Titres à Coupon Zéro** Non Applicable

- (D) **Dispositions applicables aux Titres dont les Intérêts sont Indexés sur Actions, aux Titres dont les Intérêts sont Indexés sur Indices, aux Titres dont les Intérêts sont Indexés sur ETF et sur Fonds** Applicable

- I. Coupon Fixe:** Non Applicable

- II. Coupon Conditionnel à Barrière sans Effet Mémoire:** Applicable

- (i) Le Montant du Coupon est dû si le Rendement du Sous-Jacent Applicable à la Date de Détermination des Intérêts concernée est: Supérieur ou égal à la Valeur Barrière du Coupon pertinente

- (ii) Taux du Coupon: 77,00 %

(iii)	Taux Minimum	Non Applicable
(iv)	Taux de Participation:	Non Applicable
(v)	Y:	Non Applicable
(vi)	Montant du Coupon:	Taux du Coupon \times Montant de Calcul
(vii)	Valeur Barrière du Coupon:	0 %
(viii)	Date de Détermination des Intérêts:	26/02/2031
(ix)	Coupon Conditionnel à Barrière sans Effet Mémoire Additionnel:	Non Applicable
(x)	Coupon Bonus:	Non Applicable
(xi)	Date de Paiement des Intérêts:	5 Jours Ouvrés Devise suivants la Date de Détermination des Intérêts pertinente
(xii)	Convention de Jour Ouvré:	Convention de Jour Ouvré Suivant
(xiii)	Période Spécifiée:	Non Applicable
III.	Coupon Conditionnel à Barrière avec Effet Mémoire:	Non Applicable
IV.	Coupon Conditionnel Participatif et à Barrière(s)	Non Applicable
V.	Coupon Conditionnel à Barrière avec Verrouillage et sans Effet Mémoire:	Non Applicable
VI.	Coupon Conditionnel à Barrière avec Verrouillage et Effet Mémoire:	Non Applicable
VII.	Coupon Conditionnel Capitalisé à Barrière sans Effet Mémoire:	Non Applicable
VIII.	Coupon Conditionnel Capitalisé à Barrière avec Effet Mémoire:	Non Applicable
IX.	Coupon Conditionnel Capitalisé Participatif et à Barrière:	Non Applicable
X.	Coupon Conditionnel Capitalisé à Barrière avec Verrouillage et sans Effet Mémoire:	Non Applicable
XI.	Coupon Conditionnel Capitalisé à Barrière avec Verrouillage et Effet Mémoire:	Non Applicable
XII.	Coupon Participatif de Base:	Non Applicable

XIII.	Coupon Participatif Verrouillé:	Non Applicable
XIV.	Coupon Participatif de Base Capitalisé:	Non Applicable
XV.	Coupon Participatif Capitalisé Verrouillé:	Non Applicable
XVI.	Coupon Participatif Cumulatif Inflation:	Non Applicable
XVII.	Coupon Range Accrual:	Non Applicable
XVIII.	Coupon IRR:	Non Applicable
XIX.	Coupon IRR avec Verrouillage:	Non Applicable
XX.	Coupon à Niveau Conditionnel:	Non Applicable
XXI.	Coupon Conditionnel à Double Barrière sans Effet Mémoire – Option 1:	Non Applicable
XXII.	Coupon Conditionnel à Double Barrière sans Effet Mémoire – Option 2:	Non Applicable
XXIII.	Coupon Conditionnel à Double Barrière sans Effet Mémoire – Option 3:	Non Applicable
XXIV.	Coupon Conditionnel – Barrière ou Surperformance:	Non Applicable
XXV.	Coupon à Evènement Désactivant:	Non Applicable
XXVI.	Coupon avec Réserve:	Non Applicable
XXVII.	Coupon Conditionnel à Barrière avec Budget	Non Applicable

16. DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT FINAL

1. Sous-Jacent Applicable

(A)	Titres Remboursables Indexés sur une Seule Action, Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'Actions:	Conformément au point 1. (A) des Dispositions Relatives aux Intérêts
(B)	Titres Remboursables Indexés sur un Seul Indice/ Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'Indices:	Non Applicable
(C)	Titres Remboursables Indexés sur un Seul ETF / Titres	Non Applicable

Remboursables Indexés sur un Panier d'ETF:

- (D) **Titres Remboursables Indexés sur un Seul Fonds / Titres Remboursables Indexés sur un Panier de Fonds:** Non Applicable
- (E) **Titres Indexés sur un Panier Combiné** Non Applicable

2. **Rendement du Sous-Jacent Applicable**

- (A) **Modalités de Détermination du Rendement pour les Titres Indexés sur une seule Action, à un Indice, à une Part d'ETF ou à une Part de Fonds:** Non Applicable

(pour la détermination du "Rendement du Sous-Jacent Applicable" pour les Modalités de Remboursement)

- (B) **Modalités de Détermination du Rendement Moyenne Sélectionnée des Titres indexés sur un Panier:** Rendement de Base Moyenne Sélectionnée

- (i) Période d'Application: De la Date d'Emission à la Date d'Echéance.
- (ii) Strike: 1
- (iii) Date de Détermination du Rendement: Chaque date à laquelle un Rendement doit être calculé
- (iv) Taux de Rendement: 100 %
- (v) Valeur de Référence Initiale:

Composant du Panier	Valeur de Référence Initiale
1	Déterminé conformément aux Modalités de Détermination de la Valeur précisées ci-après
2	Déterminé conformément aux Modalités de Détermination de la Valeur précisées ci-après
3	Déterminé conformément aux Modalités de Détermination de la Valeur précisées ci-après
4	Déterminé conformément aux Modalités de Détermination de la Valeur précisées ci-après
5	Déterminé conformément aux Modalités de Détermination de la Valeur précisées ci-après

(vi)	Modalités de Détermination de la Valeur pour la Valeur de Référence Initiale:	Valeur de Clôture
(Section 2 des Modalités Additionnelles)		
(vii)	Modalités de Détermination de la Valeur pour la Valeur de Référence Finale à chaque Date de Détermination du Rendement:	Valeur de Clôture
(Section 2 des Modalités Additionnelles)		
(viii)	Composants du Panier Sélectionnés:	Aux fins de la détermination des Composants du Panier Sélectionnés, J=1, 2, 3, 4 et 5
(ix)	Pondération Applicable ou "W _i "	Non Applicable
3. Modalités de Remboursement Final		
(A)	Montant de Remboursement Final de chaque Titre	Déterminé conformément aux Modalités Additionnelles applicables
(B)	Dispositions relatives au Remboursement des Titres Indexés sur Actions, sur Indices, sur ETF et sur Fonds: Modalités de Remboursement Final	
I	Remboursement avec Barrière (Principal à Risque)	Applicable
(i)	(a) Le Montant de Remboursement Final sera de 100% par Montant de Calcul si le Rendement du Sous-Jacent Applicable à la Date de Détermination est:	Supérieur ou égal à la Valeur Barrière de Remboursement Final
	(b) dans tous les autres cas, le Montant de Remboursement Final sera:	Déterminé comme indiqué au Paragraphe 1(b) de la Section 6 des Modalités Additionnelles.
(ii)	Date de Détermination:	26/02/2031
(iii)	Valeur Barrière de Remboursement Final:	- 40 %
II	Remboursement avec Verrouillage (Principal à Risque)	Non Applicable
III	Remboursement avec Barrière et Verrouillage (Principal à Risque)	Non Applicable

IV	Remboursement avec Barrière Airbag (Principal à Risque)	Non Applicable
V	Remboursement avec Airbag et Verrouillage (Principal à Risque)	Non Applicable
VI	Remboursement à Barrière avec Airbag et Verrouillage (Principal à Risque)	Non Applicable
VII	Remboursement de la Participation (avec Plancher) (principal à Risque)	Non Applicable
VIII	Remboursement de la Participation (Plancher Conditionnel) (Principal à Risque)	Non Applicable
IX	Remboursement de la Participation Barrière Basse (Principal à Risque)	Non Applicable
X	Remboursement lié avec le Remboursement Partiel Anticipé Automatique (Principal à Risque)	Non Applicable
XI	Remboursement lié à des Dividendes Synthétiques (Principal non à Risque)	Non Applicable
XII	Remboursement lié au Rendement (Principal à Risque)	Non Applicable
XIII	Remboursement à l'Évènement Désactivant:	Non Applicable
XIV	Remboursement avec Barrière Airbag Modifié (Principal à Risque)	Non Applicable
XV	Remboursement avec une Protection en Capital	Non Applicable
17.	REMBOURSEMENT OPTIONNEL	
(A)	Remboursement au gré de l'Émetteur (Option de Remboursement au gré de l'Émetteur): (Modalité 14.3)	Non Applicable
(B)	Remboursement au gré des Titulaires de Titres (Put Option): (Modalité 14.5)	Non Applicable

18. **DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT ANTICIPÉ**

18.1 Evènement de Remboursement Anticipé Automatique: Applicable

I **Barrière de Remboursement Anticipé Automatique (Principal à Risque)** Applicable

(i) Un Evènement de Remboursement Anticipé Automatique est réputé intervenir si le Rendement du Sous-Jacent Applicable à une Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique est: Supérieur ou égal à la Valeur Barrière du Remboursement Anticipé Automatique

(ii) Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique: 28/02/2022
27/02/2023
26/02/2024
26/02/2025
26/02/2026
26/02/2027
28/02/2028
26/02/2029
26/02/2030

(iii) Valeur Barrière du Remboursement Automatique: 0 % relativement à Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique.

(iv) Montant de Remboursement Anticipé Automatique: Taux du Remboursement Anticipé Automatique × Montant de Calcul

(v) Taux de Remboursement Anticipé Automatique: 107,70 % relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 28/02/2022

115,40 % relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 27/02/2023

123,10 % relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 26/02/2024

130,80 % relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 26/02/2025

138,50 % relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 26/02/2026

146,20 % relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 26/02/2027

153,90 % relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 28/02/2028

		161,60 % relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 26/02/2029
		169,30 % relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 26/02/2030
(vi)	Dates de Remboursement Anticipé Automatique:	5 Jours Ouvrés Devise suivants la survenance d'un Evènement de Remboursement Anticipé Automatique
II	Remboursement Partiel Anticipé Automatique (Principal à Risque)	Non Applicable
III	Remboursement Anticipé Automatique Basé sur Coupons (Principal à Risque)	Non Applicable
IV	Remboursement Anticipé Automatique de Double Barrière – Option 1	Non Applicable
V	Remboursement Anticipé Automatique de Double Barrière – Option 2	Non Applicable
VI	Remboursement Anticipé Automatique – Fourchette de Barrières	Non Applicable
VII	Barrière de Remboursement Anticipé Automatique - Barrière ou Surperformance	Non Applicable
VIII	Barrière de Remboursement Anticipé Automatique avec Budget (Principal à Risque)	Non Applicable
IX	Evènement de Remboursement Anticipé Automatique	Non Applicable
I	SOUS-JACENT APPLICABLE	
(A)	Titres Remboursables Indexés sur une Seule Action, Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'Actions:	Conformément au point 1. (A) des Modalités Relatives aux Intérêts
(B)	Titres Remboursables Indexés sur un Seul Indice/ Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'Indices:	Non Applicable
(C)	Titres Remboursables Indexés sur un Seul ETF / Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'ETF:	Non Applicable

(D) **Titres Remboursables Indexés sur un Seul Fonds, Titres Remboursables Indexés sur un Panier de Fonds:** Non Applicable

(E) **Titres Indexés sur un Panier Combiné** Non Applicable

II **RENDEMENT DU SOUS-JACENT APPLICABLE**

(A) **Modalités de Détermination du Rendement pour les Titres Indexés sur une seule Action, à un Indice, à une Part d'ETF ou à une Part de Fonds:** Non Applicable

(pour la détermination du "Rendement du Sous-Jacent Applicable" à chaque Date d'Évaluation de Remboursement Anticipé Automatique pour les Modalités de Remboursement Anticipé)

(B) **Modalités de Détermination du Rendement Moyenne Sélectionnée des Titres indexés sur un Panier:** Rendement de Base Moyenne Sélectionnée

(pour la détermination du "Rendement du Sous-Jacent Applicable" à chaque Date d'Évaluation de Remboursement Anticipé Automatique pour les Modalités de Remboursement Anticipé)

(i) Période d'Application: De la Date d'Émission à la Date d'Échéance.

(ii) Strike: 1

(iii) Taux de Rendement: 100 %

(iv) Valeur de Référence Initiale:

Composant du Panier	Valeur de Référence Initiale
1	Déterminé conformément aux Modalités de Détermination de la Valeur précisées ci-après
2	Déterminé conformément aux Modalités de Détermination de la Valeur précisées ci-après
3	Déterminé conformément aux Modalités de Détermination de la Valeur précisées ci-après

4	Déterminé conformément aux Modalités de Détermination de la Valeur précisées ci-après
5	Déterminé conformément aux Modalités de Détermination de la Valeur précisées ci-après

- (v) **Modalités de Détermination de la Valeur** pour la Valeur de Référence Initiale:

Valeur de Clôture

(Section 2 des Modalités Additionnelles)

- (vi) **Modalités de Détermination de la Valeur** pour la Valeur de Référence Finale à chaque Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique:

Valeur de Clôture

(Section 2 des Modalités Additionnelles)

- (vii) Composants du Panier Sélectionnés:

Aux fins de la détermination des Composants du Panier Sélectionnés, J = 1, 2, 3, 4 et 5

- (viii) **Pondération Applicable** ou W_i

Non Applicable

18.2 **Montant de Remboursement Anticipé par Montant de Calcul**

- (a) Remboursement Imprévu au Pair:

Non Applicable

- (b) Montant de Paiement Minimum:

Non Applicable

- (c) Déduction pour Frais de Couverture:

Non Applicable

DISPOSITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES AUX TITRES

19. **Forme des Titres:**

Titres Dématérialisés au porteur

(Modalité 3)

20. **Etablissement Mandataire:**

Non Applicable

21. **Centre(s) Financier:**

Non Applicable

22. **Centre(s) d'Affaires Supplémentaire(s) ou autres Dispositions particulières relatives aux Dates de Paiement**

Non Applicable

23. **Jour Ouvré de Paiement ou autres Dispositions particulières relative aux Jours Ouvrés de Paiement:**

Jour Ouvré de Paiement Suivant

24. **Dispositions de Redénomination:**

Non Applicable

25. **Transaction Potentielle de Section 871(m):**

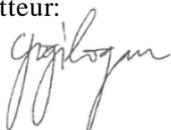
L'Emetteur a déterminé que les Titres (sans égard à toute autre transaction) ne doivent pas être traités comme des transactions qui sont soumises à la

retenue d'impôt à la source des Etats-Unis aux termes de l'article 871 (m).

26. **Représentation des Titulaires de Titres / Masse:**
(Modalité 21)
- Masse Légale
- Nom et adresse du Représentant initial: MAS France Corporate – 21 rue Clément Marot, 75008 Paris.
- Le Représentant initial recevra une rémunération s'élevant à 150 euros sur toute la durée de vie des Titres.
- Noms et adresse du Représentant suppléant: Pierre Dorier – 21 rue Clément Marot, 75008 Paris.
- Le Représentant suppléant ne recevra aucune rémunération.
27. (i) En cas de syndication, les noms et les adresses des membres du syndicat de placement ainsi que les engagements de prise ferme: et les noms et adresses des entités ayant convenu de placer l'émission sans engagement ferme sur une base de "meilleurs efforts" au cas où ces entités ne sont pas les mêmes que les membres du syndicat de placement: Non Applicable
- (ii) Date de Contrat de Souscription: Non Applicable
28. Agent Placeur Credit Suisse International
29. Offre Non Exemptée: Les Titres peuvent être offerts par Swisslife Banque Privée SA, 7 place Vendôme, 75001 Paris, France (le "**Distributeur**") autrement qu'en vertu de l'article 1 (4) du Règlement Prospectus en France ("**Pays dans lequel l'Offre Non Exemptée est faite**") pendant la période du 4 janvier 2021 au 26 février 2021 ("**Période d'Offre**"). Voir aussi le paragraphe 8 de la Partie B ci-dessous.
30. Conditions attachées au consentement de l'Emetteur à utiliser le Prospectus de Base: Le Prospectus de Base ne peut être utilisé par le Distributeur que pour offrir les Titres dans le Pays dans lequel l'Offre Non Exemptée est faite.
31. Commission et concession totales: Non Applicable
- RESPONSABILITE
- L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur:

Par:



Julien Bieren
Managing Director

Yogamoorthy Logan
Managing Director

Dûment habilité

PARTIE B – AUTRES INFORMATIONS

1. COTATION

Cotation et Admission à la négociation: Une demande a été déposée par l'Emetteur (ou pour son compte) afin que les Titres soient admis à la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg et admis à la cotation sur la Cote Officielle de la Bourse de Luxembourg avec effet à compter de la Date d'Emission.

Rien ne garantit que cette demande d'admission à la cote officielle et/ou d'admission à la négociation sera accordée (ou, si elle est accordée, sera accordée avant la Date d'Emission).

2. NOTATIONS

Notations: Les Titres ne feront pas l'objet d'une notation

3. INTERETS DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'OFFRE

Aucune personne participant à l'offre des Titres ne détient, à la connaissance de l'Emetteur, un intérêt significatif dans l'offre.

Le montant de la commission que l'Emetteur ou ses filiales paient au Distributeur en lien avec la distribution des Titres s'élève au maximum à 1,00% (TTC) par an de la Valeur Nominale Indiquée par Titre, sur la durée maximum des Titres. Le paiement des commissions pourra intervenir en une seule fois. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.

4. RAISONS DE L'OFFRE, ESTIMATION DES PRODUITS NETS ET DES FRAIS TOTAUX

(i) Raisons de l'offre: Se référer à la section "*Utilisation des fonds*" de la Note Relative aux Valeurs Mobilières

(ii) Estimation des produits nets: Non Applicable

(iii) Estimation des frais totaux: Non Applicable ; aucun frais estimé n'est facturé à l'investisseur par l'Emetteur.

5. PERFORMANCE DU SOUS-JACENT APPLICABLE, EXPLICATION DE L'EFFET SUR LA VALEUR DE L'INVESTISSEMENT ET LES RISQUES ASSOCIES ET AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT LE SOUS-JACENT APPLICABLE

Les informations relatives au Sous-Jacent Applicable (étant le Panier d'Actions comprenant les Actions Sous-Jacentes telles que présentées dans le tableau ci-dessous), y compris les informations sur les performances passées et futures et sur la volatilité, sont disponibles gratuitement par voie électronique sur le site www.euronext.com.

i	Emetteur Sous-Jacent	Code ISIN	Code Bloomberg
1	AXA SA	FR0000120628	CS FP Equity
2	BNP Paribas SA	FR0000131104	BNP FP Equity
3	Engie SA	FR0010208488	ENGI FP Equity
4	Total SA	FR0000120271	FP FP Equity
5	Orange SA	FR0000133308	ORA FP Equity

La valeur des Titres est liée à la performance positive ou négative du Sous-Jacent Applicable. Une augmentation de la valeur du Sous-Jacent Applicable aura un effet positif sur la valeur des Titres, et une diminution de la valeur du Sous-Jacent Applicable aura un effet négatif sur la valeur des Titres.

Les montants des intérêts et du Remboursement dus pour les Titres sont liés à la valeur ou au rendement du Sous-Jacent Applicable qui atteint le seuil ou la barrière et une légère augmentation ou diminution de la valeur ou du rendement du Sous-Jacent Applicable proche du seuil ou barrière peut entraîner une augmentation ou diminution significative du rendement des Titres et les Titulaires de Titres peuvent ne recevoir aucun intérêt.

Le montant de Remboursement dus pour les Titres est lié à la valeur ou au rendement du Sous-Jacent Applicable à une ou plusieurs dates prédéfinies et ne prenant pas en compte le niveau du Sous-Jacent Applicable entre ces dates, les valeurs et rendement du Sous-Jacent Applicable à ces dates affectera la valeur des Titres plus qu'aucun autre facteur.

Le Montant de Remboursement Final dû pour les Titres est lié au rendement du Sous-Jacent Applicable et les Titulaires de Titres peuvent ne pas recevoir le montant initialement investi, et peuvent recevoir un montant significativement inférieur.

Le prix de marché ou la valeur des Titres à tout moment est supposé être affecté par les changements dans la valeur du Sous-Jacent Applicable auquel les Titres sont indexés.

Le prix de marché ou la valeur des Titres pourrait, dans certaines circonstances, être affecté par les fluctuations des taux de dividendes (le cas échéant) actuels ou anticipés ou toutes autres distributions du Sous-Jacent Applicable.

6. **INFORMATIONS POST-EMISSION**

L'Emetteur ne fournira aucune information après l'émission concernant le Sous-Jacent Applicable, excepté si cela est requis par les lois ou règlements applicables.

7. **INFORMATIONS PRATIQUES**

Code ISIN :	FR0014000Z68
Code Commun :	227136715
CFI: Classification de l'Instrument (CFI)	Non Applicable
FISN :	Non Applicable
Tout(s) système(s) de compensation autre(s) que Euroclear France/Euroclear Bank SA/NV et Clearstream Banking société anonyme et numéro(s) d'identification correspondant(s) :	Non Applicable
Livraison :	Livraison contre paiement
Noms et adresses du ou des Agents Payeurs initiaux :	Société Générale 29 Boulevard Haussmann 75009 Paris France
Noms et adresses du ou des Agents Payeurs supplémentaires (le cas échéant) :	Non Applicable

Nom et adresse de l'Agent de Calcul :	Credit Suisse International One Cabot Square London E14 4QJ United Kingdom
Destiné à être détenus d'une manière permettant l'éligibilité à l'Eurosystème :	Non
Nom et adresse des entités qui ont convenu d'un engagement ferme d'agir en qualité intermédiaires sur les marchés secondaires et d'en garantir la liquidité en se portant acheteurs et vendeurs, et décrire les principales conditions de leur engagement :	Credit Suisse Securities, Sociedad de Valores, S.A. Calle Ayala no. 42 Madrid Spain Dans des conditions normales de marché, Credit Suisse Securities, Sociedad de Valores, S.A. assurera la liquidité des Titres chaque jour de cotation du Sous-Jacent Applicable (étant précisé que la liquidité à la vente se fera dans la limite de l'enveloppe disponible). Il est précisé que les conditions de marché normales s'entendent de conditions qui permettent à Credit Suisse Securities, Sociedad de Valores, S.A. de fournir un prix. Fourchette de liquidité : le prix d'achat ne sera pas supérieur de 1% au prix de vente.

8. MODALITÉ DE L'OFFRE

Prix d'Offre :	100 % du Montant Nominal Total.
Montant total de l'émission / de l'offre :	30.000.000 EUR
Si le montant n'est pas déterminé, description des accords et du moment choisi pour annoncer au public le montant final de l'offre :	Non Applicable
Conditions auxquelles l'offre est soumise :	Les offres de Titres sont conditionnées à leur émission.
Description de la procédure de souscription incluant la période durant laquelle l'offre sera ouverte et les possibles amendements :	Une offre des Titres sera faite (sous réserve des conditions énoncées dans les présentes et dans le Prospectus de Base) autrement qu'en vertu de l'article 1(4) du Règlement Prospectus en France pendant la période allant du 4 janvier 2021 inclus au 26 février 2021 inclus. La Période d'Offre peut être interrompue à tout moment. La notification de la clôture anticipée de la Période d'Offre sera faite aux investisseurs par des moyens appropriés. Voir également la section intitulée "Informations concernant le montant minimum et/ou maximum de souscription (exprimé soit en nombre de Titres, soit en somme globale à investir)" ci-dessous.
Description de la possibilité de réduire les souscriptions et des modalités de	Non Applicable

remboursement des sommes excédentaires versées par les souscripteurs:

Informations concernant le montant minimum et/ou maximum de souscription (exprimé soit en nombre de Titres, soit en somme globale à investir):

Informations sur la méthode et les dates limites de libération et de livraison des Titres:

Méthode et date de publication des résultats de l'offre:

Procédure d'exercice de tout droit préférentiel, négociabilité des droits de souscription et traitement des droits de souscription non exercés:

Si l'offre est faite simultanément sur les marchés de plusieurs pays, et si une tranche a été ou est réservée à certains investisseurs potentiels, indiquer quelle est cette tranche:

Procédure de notification aux souscripteurs du montant qui leur a été attribué et mention indiquant si la négociation peut commencer avant la notification:

Montant de tous frais et taxes spécifiquement facturés au souscripteur ou à l'acheteur:

Nom(s) et adresse(s), dans la mesure où ils sont connus de l'Emetteur, des Agents Placeurs dans les différents pays où se tient l'offre:

Il n'y a pas de montant minimum de souscription.

Tous les Titres demandés par l'intermédiaire du Distributeur pendant la Période d'Offre seront attribués jusqu'au montant maximum de l'offre.

Les paiements pour les Titres seront effectués au Distributeur conformément aux conventions existantes entre le Distributeur et ses clients concernant la souscription de Titres en général, selon les instructions du Distributeur.

Les Titres devraient être livrés sur les comptes-titres respectifs des acheteurs à, ou aux alentours de, la date notifiée par le Distributeur.

Les résultats de l'offre seront disponibles sur demande auprès du Distributeur.

Non Applicable

Non Applicable

Les souscripteurs seront informés par le Distributeur du succès de leur souscription.

Le montant de la commission que l'Emetteur ou ses affiliés paieront au Distributeur dans le cadre de la distribution des Titres est plafonné à 1,00 %. (toutes taxes comprises) par an du Montant Nominal par Titre, sur la durée maximale des Titres. Les commissions peuvent être payables d'avance. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.

Swiss life Banque Privée SA
7 place Vendôme
75001 Paris
France

9. **PLACEMENT ET PRISE FERME**

Nom(s) et adresse(s) du (des) coordinateur(s) de l'ensemble de l'offre et de ses différentes parties et, dans la mesure où cette information est connue par l'Emetteur ou de

Non Applicable

l'offreur, des placeurs concernés dans les différents pays où l'offre a lieu:

Nom et adresse des intermédiaires chargés du service financier et ceux des dépositaires dans chaque pays concerné: Non Applicable

Entités ayant convenu d'une prise ferme et entités ayant convenu de placer les Titres sans prise ferme ou sur base d'un accord de "meilleurs efforts". Si la prise ferme ne porte pas sur la totalité de l'émission, indiquer la quote-part non couverte. Non Applicable

10. **AUTRES MARCHÉS**

Mentionner tous les marchés réglementés ou tous les marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Emetteur, sont déjà négociées des titres financiers de la même catégorie que celles qui doivent être offertes ou admises à la négociation Non Applicable

11. **INTERDICTION DE VENTE AUX INVESTISSEURS DE DETAIL DE L'EEE ET DU ROYAUME-UNI :** Non Applicable

12. **DETAILS SUR LES ADMINISTRATEURS DES INDICES DE REFERENCE ET L'ENREGISTREMENT EN VERTU DU REGLEMENT SUR LES INDICES DE REFERENCE:** Non Applicable